

2
0
1
9

Communication

Environnement

Services

Cadre de Vie

Administration

Plan
Stratégique
Transversal

2 0 2 4

I. BASE LEGALE DU PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL COMMUNAL (PST)¹

DÉCRET DU 19 JUILLET 2018 INTÉGRANT LE PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL DANS LE CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule notamment ce qui suit :

Art.2

L'article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation est remplacé par ce qui suit :

« Art. L1123-27. §1er. Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune.

§2. Le conseil communal prend acte du programme stratégique transversal, que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, §1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.

Le programme stratégique transversal est soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi- législature et au terme de celle-ci.

Le comité de direction constitue un rapport d'exécution dont le collège communal se saisit pour réaliser la dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année du renouvellement intégral des conseils communaux, ainsi qu'au collège communal issu des élections suivantes. Le programme stratégique transversal peut être actualisé en cours de législature.

¹ Plan Stratégique Transversal – Guide méthodologique – Service public de Wallonie en collaboration avec l'Union des Villes et Communes – novembre 2018 pp. 7-9

Le programme stratégique transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour le premier programme stratégique transversal de la législature 2018-2024 le délai de six mois prévu à l'alinéa 1er est porté à neuf mois.

§3. La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est communiquée au Gouvernement ».

Art.6

À l'article L1124-4 du même Code, remplacé par le décret du 18 avril 2013, les modifications suivantes sont apportées :

1° dans le paragraphe 1er, l'alinéa 2 est remplacé par ce qui suit :

« Le directeur général est également chargé de la mise en œuvre du programme stratégique transversal. » [...]

Art.16

À l'article L1124-40, §1er, du même Code, remplacé par le décret du 18 avril 2013, les modifications suivantes sont apportées : [...]

3° l'alinéa 1er est complété par le 5° rédigé comme suit :

« 5° [Le directeur financier est chargé] d'effectuer le suivi financier du programme stratégique transversal » [...]

Art.19

À l'article L1211-3 du même Code, inséré par le décret du 18 avril 2013, les modifications suivantes sont apportées :

1° le paragraphe 2 est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« Le comité de direction :

1° participe à l'élaboration du programme stratégique transversal et soutient le collège communal visé à l'article L1121-1;

2° assure le suivi du programme stratégique transversal dans le cadre de sa mise en œuvre.

2° la première phrase du paragraphe 3 est abrogée.

Art.41

Le présent décret entre en vigueur dix jours après sa publication au Moniteur belge et s'applique à partir du renouvellement des conseils communaux et provinciaux qui fera suite aux élections communales et provinciales du 14 octobre 2018.

II. LES DIFFERENTES ETAPES DE L'ELABORATION / LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL COMMUNAL

QU'EST-CE QU'UN PST ?

Le programme stratégique transversal (PST) est une démarche de gouvernance locale moderne qui vise à planifier les politiques locales en y incluant un processus d'évaluation

Le PST est donc un outil stratégique élaboré par l'autorité politique et l'autorité administrative et a pour vocation d'aider à la programmation de la politique et à l'optimisation de la gestion publique.

Le PST est un programme stratégique politique qui prend appui sur la déclaration de politique communale. Il concerne tous les secteurs de l'activité communale et a pour ambition de décliner le programme de politique générale en objectifs stratégiques, opérationnels et en actions, selon une démarche structurée.²

Par nature, le PST présente une géométrie variable et prend en compte les spécificités de chaque commune qui, sur base de son autonomie, a totale liberté dans la définition des objectifs qu'elle se donne.

Par ailleurs, ce nouvel outil de gouvernance veut aider les communes à planifier, à prioriser, à piloter et à évaluer ses politiques (sur la durée d'une législature communale et au-delà) et à accroître la coopération entre les autorités politiques et les instances administratives. Le PST a aussi pour but de garantir une vision complète des ressources disponibles (tant au niveau humain que financier) et de favoriser la transparence de l'action locale.

Le programme stratégique transversal comporte deux grands volets : un volet interne et un volet externe.

Le volet interne du PST concerne l'«administration générale». Il vise l'organisation interne de la commune et des services communaux et met l'accent sur la stratégie interne visant à augmenter la qualité du service rendu au public en application des missions dévolues à la commune.

Le volet externe vise quant à lui le développement des politiques communales. Ce volet regroupe toutes les actions que la commune souhaite mettre en œuvre dans tous les domaines de l'action communale.³

ELABORATION, MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PST

² BOVERIE M , Le PST, une démarche stratégique pour les Villes et Communes , Mouvement communal Décembre 2011 – Mensuel n°862 ; p. 7

³ PST Guide méthodologique – SPW Editions en collaboration avec l'Union des Villes et Communes, novembre 2018, pp. 5457

1. L'élaboration du PST

Un constat :

Partant de l'idée que l'autorité locale connaît bien la réalité locale, le PST ne doit pas comporter obligatoirement un diagnostic complet, dont la réalisation peut prendre des années mais elle peut établir un simple constat sur base des informations, chiffres et documents disponibles.

Le constat répond à la question : Où en sommes-nous ?

Ce constat permettra aux décideurs locaux de fixer leur vision politique à l'aide de l'ensemble des informations et indicateurs à leur disposition.

Une stratégie communale à moyen, voire à long terme :

Sur base de ce constat, le collège a élaboré une stratégie communale à moyen terme et a sélectionné ses axes d'interventions sous la forme de grands objectifs stratégiques ;

Qu'est-ce qu'un objectif stratégique ?

Un objectif stratégique traduit la vision des autorités communales quant au devenir de la commune au terme de la mandature voire à plus long terme.

La définition des objectifs stratégiques revient à se poser les questions suivantes : Vers quoi voulons-nous évoluer ? Que voulons-nous changer ? Que voulons-nous garder ?

Une opérationnalisation de la stratégie :

Une fois définis, ces objectifs stratégiques sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels qui, pour leur part, visent à répondre aux questions « Que voulons-nous faire ? » « Quels projets permettront de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques ? »

Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ?

Un objectif opérationnel se traduit par la définition des projets qui permettront de réaliser les objectifs stratégiques initialement déterminés.

un programme d'actions :

Les différents objectifs opérationnels se déclinent en actions concrètes pour lesquelles les moyens nécessaires tant humains que financiers doivent être évalués.

Qu'est-ce qu'un programme d'actions ?

C'est l'ensemble des actions concrètes qui devront être mises en œuvre en vue de la réalisation des objectifs opérationnels. Elles seront hiérarchisées en termes de priorité. Cette étape consiste à se poser les questions suivantes : Quelles actions ? Comment faire concrètement pour la mettre en œuvre ? Dans quel ordre de priorité ? Avec quels moyens (humains et financiers) ?

2. La mise en œuvre du PST

Dès sa validation par le Conseil communal, le PST deviendra un outil central de la mise en œuvre des politiques communales et de la production de service public. Il permettra à la décision politique de s'appuyer sur une vue d'ensemble et planifiée des différents chantiers à engager sur base des moyens disponibles et en fonction de critères de priorités préétablis.

La mise en œuvre du PST incombe à l'administration, et sera supervisé par la Directrice générale (en tant que responsable de l'administration et chef du personnel) selon une logique de gestion de projet. Les membres du Collège s'assureront de sa mise en œuvre tout au long de la législature.

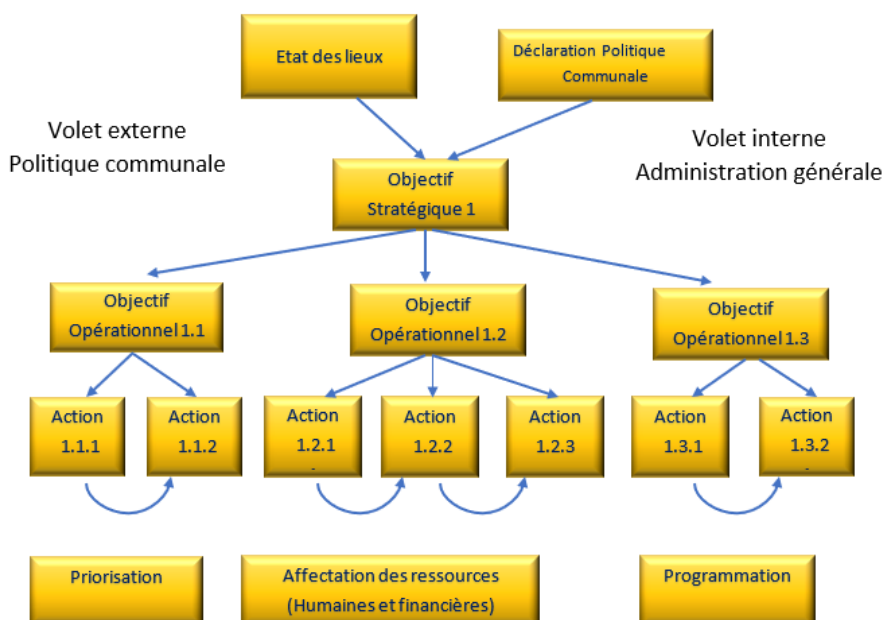
3. Le suivi et l'évaluation du PST

Conjointement à cette phase de mise en œuvre du PST, une dernière phase doit rapidement être initiée : celle du suivi et de l'évaluation. Un suivi régulier de l'état d'avancement des différentes actions est nécessaire. Il est également essentiel de mesurer si ces dernières produisent les effets escomptés et permettent d'atteindre les objectifs opérationnels initialement fixés. De même, il convient de s'assurer que ces objectifs opérationnels contribuent bel et bien à la réalisation des objectifs stratégiques.⁴

Une mise au point budgétaire sera également opérée chaque année lors de l'élaboration des comptes. Une évaluation plus approfondie doit également être réalisée régulièrement, idéalement sur une base annuelle (par exemple lors des travaux budgétaires), et à tout le moins tous les deux ou trois ans.

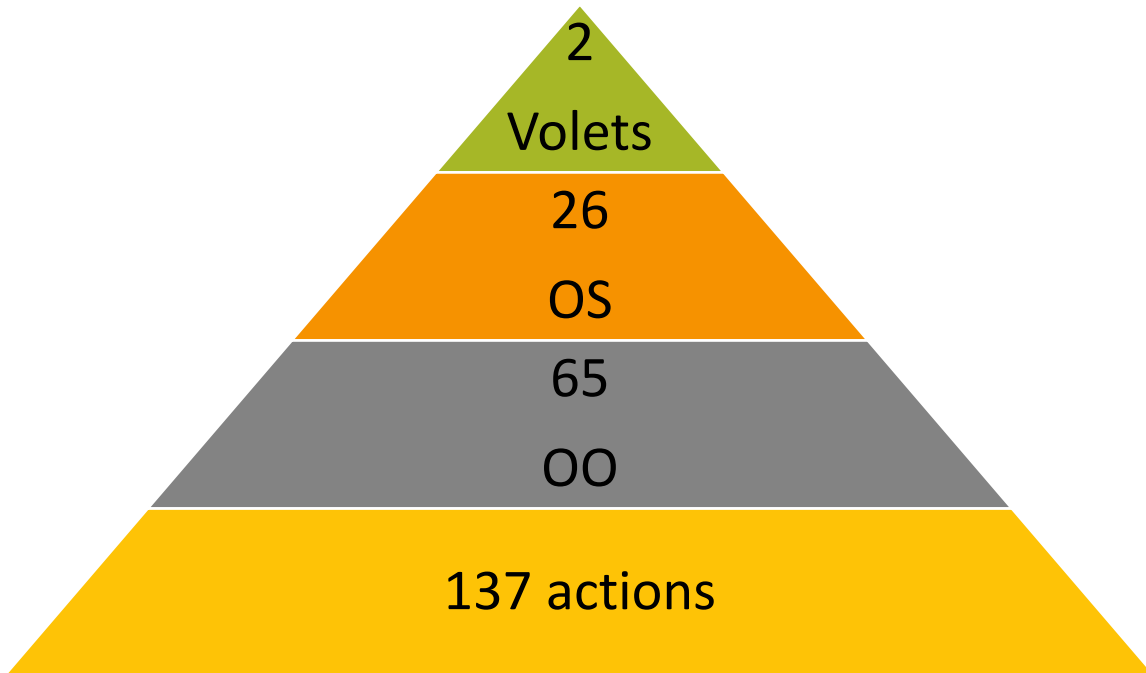
Les résultats de l'évaluation du PST et de son suivi régulier pourront, si cela le nécessite, conduire à une actualisation de son contenu.

4. Schéma :

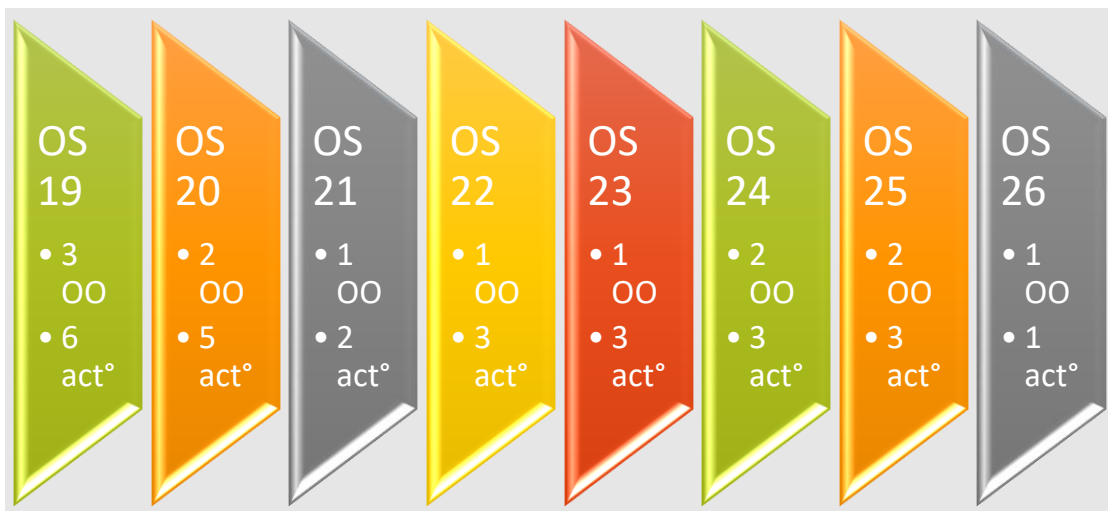


⁴ FALLON C., HANSOUL F., PIRON D., Le PST et gouvernance locale en Wallonie – Courrier hebdomadaire du CRISP 2016/14 (n°2299), pp. 16

III. LE PST : QUELQUES CHIFFRES



OS : Objectif Stratégique
 OO: Objectif Opérationnel



OS : Objectif Stratégique
 OO: Objectif Opérationnel

IV. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FLORENVILLE ET ANALYSE SUR BASE DU DIAGNOSTIC DU PCDR

La commune de Florenville est une commune rurale, située en Province de Luxembourg, d'une superficie de 14.771 ha pour une population de 5581 habitants. Florenville présente une densité de population de 37,9 habitants par km².

Par rapport aux communes voisines, Florenville se situe également dans des valeurs assez basses, seule la commune d'Herbeumont présente une densité plus faible (26,9 habitants par km²).

Le niveau des revenus moyens est plus faible que la moyenne de l'arrondissement de Virton et de la Wallonie (revenus 2013). Toutefois, depuis 2003, le revenu moyen annuel par habitant est en augmentation et cela de manière plus importante que sur les entités administratives de référence pour la Wallonie). L'écart a donc tendance à se résorber progressivement.

Depuis 10 ans, le CPAS de Florenville compte entre 52 et 60 dossiers par an pour les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale.

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Florenville. La surface couverte par la forêt est de 8.890 ha, soit 60,2 % de la superficie totale de la commune. La forêt communale est composée très majoritairement d'essences feuillues (78 %). Les résineux représentent quant à eux 19 %, le solde (3 %) étant repris comme non productif (habitat non forestier).

Outre des terres boisées, la Commune possède plus ou moins 4558 ha de terres agricoles

Au plan de secteur, la zone forestière occupe la majorité du territoire communal (plus de 60 %) devant la zone agricole (32 %).

Les périmètres d'intérêt paysager soulignent principalement les massifs forestiers et les grands ensembles historiques : le domaine d'Orval, Chameleux, les Epioux, la Roche au Chat et le méandre de Conques.

La majorité des villages est située soit à proximité de la Semois (Lacuisine, Martué, Florenville, Laiche, Le Ménil et Azy), soit à proximité d'un affluent de la Chiers (Watrinsart, Lambermont, Muno et Les Quatre Arbres). Les villages sont donc presque toujours situés non loin d'un cours d'eau. En effet, rivières, ruisseaux ou sources constituent des éléments recherchés pour l'implantation d'un noyau d'habitat.

Les différents villages de la commune de Florenville présentent des caractéristiques propres. Leurs typologies les rapprochent tantôt des villages-tas, tantôt des villages-rues. Les uns ont un habitat dense et mitoyen, les autres se composent de bâtisses isolées. L'implantation du bâti s'adapte aux contraintes du site, plus particulièrement au relief.

Nos points forts

Le territoire de Florenville est dominé par les forêts et les terres agricoles, et marqué par la présence de la cuesta et de la Semois, éléments physiques, naturels et paysagers structurant. Il présente une importante ressource aquifère avec zones de protection de captage.

D'un point de vue environnemental, on notera l'importance des sites Natura 2000, des zones humides d'intérêt biologique, des sites de grand intérêt biologique et des arbres et haies remarquables et une très grande qualité paysagère du territoire avec de nombreux points de vue remarquables.

La commune est impliquée dans plusieurs dynamiques transcommunales gravitant autour d'un bassin de vie formé avec Chiny.

Situé en dehors de l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg, Florenville n'en subit pas de ce fait les conséquences (prix du foncier et de l'immobilier peu élevés comparativement à certaines communes limitrophes, mobilité accrue, etc).

Florenville dispose de son syndicat d'initiative, et fait partie de la Maison du Tourisme de Gaume, regroupant également les communes de Virton, Etalle, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Leger, Tintigny et Chiny. Ce territoire est en adéquation avec le Parc Naturel de Gaume (à l'exception de Chiny qui n'en fait pas partie).

On compte toute une série d'attractions touristiques sur Florenville : Festival international des arts de la rue de Chassepierre, Carnaval de Florenville, Promenades balisées, Centre culturel du Beau Canton, Maison du tourisme... avec comme fer de lance l'Abbaye d'Orval.

De nombreuses structures HoReCa sont présentes, y compris des hébergements diversifiés. Notons également le développement d'un tourisme « vert » et « diffus » basé sur les ressources patrimoniales locales.

Par ailleurs, on dénombre 16 monuments et sites classés sur le territoire communal, dont 1 site repris comme patrimoine exceptionnel.

Florenville constitue un petit pôle commercial avec une très forte vocation touristique. L'ouverture dominicale permet d'attirer de nombreux chaland.

Au niveau de la mobilité, le Centre de Florenville est situé au carrefour de plusieurs axes de liaisons (vers Arlon, vers Bouillon, vers Virton et vers Neufchâteau). Un point d'arrêt SNCB se situe à proximité de Florenville Centre. Notons également une bonne desserte par les TEC du centre de Florenville.

La commune est en partie traversée par un RAVeL qui relie le village de Sainte-Cécile à la frontière française en passant par Muno. Ce parcours offre une grande opportunité en matière de voies lentes transfrontalières.

Une réflexion globale sur le développement territorial est menée et définie dans le cadre du schéma de structure.

La commune de Florenville dispose de structures d'encadrement et d'avis telles la MULA ou la CCATM. Un rapport urbanistique et environnemental (RUE) (aujourd'hui Schéma d'Orientation Local) affecte la ZACC « Fâche Sainte-Anne » à Florenville en zone d'habitat et vise le développement d'un quartier d'habitat à haute valeur ajoutée et un redéploiement de l'offre commerciale sur un axe structurant. Chassepierre, Laiche et Martué, villages aux caractéristiques architecturales et urbanistiques intéressantes sont soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RBSR) (aujourd'hui Guide Régional d'Urbanisme)

L'associatif est bien présent avec les comités des fêtes, clubs des jeunes, sportifs (football, marches, course à pied, zumba, danse, judo, basket...), mais également Centre Culturel du Beau Canton, Maison des Jeunes, réseau de bibliothèques communales, les Créateliers, ... Plusieurs lieux de rencontres sont mis à disposition des habitants (Espace Rencontre, centre sportif de Muno, Le Breux à Chassepierre...)

Nous pouvons également nous targuer de la présence de nombreuses associations à vocation sociale (Croix Rouge, Lire et Ecrire, Médecins sans Frontières...), d'un CPAS, d'une ALE et de deux agences Titres-Services.

La commune se caractérise également par une offre importante de services publics à destination de la population : poste, police, service incendie, accueil extra-scolaire, crèche, syndicats, mutualités... et pour une partie desquelles un pôle multiservices dédié à la famille est en cours de concrétisation. Il regroupera à terme, la bibliothèque, le centre de prélèvements sanguins, des locaux pour l'ALE, la coordination ATL, l'ADL, le PCS...

L'offre en soins de santé de proximité est encore bien présente sur le territoire communal.

Au niveau de l'enseignement, Florenville n'est pas en reste puisque l'enseignement fondamental s'appuie sur 5 implantations communales, à cela s'ajoute les écoles libres de Chassepierre et Florenville, ainsi qu'une école de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Florenville dispose également d'une école secondaire.

La Commune a présenté un plan de cohésion sociale (approuvé par le Conseil communal le 23 mai 2019) répondant aux objectifs de réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, et de contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Considérant la diversité des missions confiées aux communes, travailler en intercommunalité est une de nos forces au vu des projets développés et reste une opportunité pour les années à venir. Ce travail en commun porte notamment sur la mobilité (locomobile), l'emploi (ALE, Cuesta) et le tourisme (Maison du Tourisme de Gaume), la modernisation (Imio)

Nos Faiblesses

Florenville est excentré et éloigné des principales polarités et axes majeurs de communication.

Des problèmes de mobilité sont plus importants pour certains villages par rapport au centre de Florenville, de par leur caractère isolé. La SNCB diminue des services et fréquences.

Le poste médical de garde et les hôpitaux sont relativement éloignés.

La presque totalité des commerces et services ont disparus dans les villages, et certains n'ont pas de lieux de rencontre et de convivialité (ou ont des infrastructures peu adaptées). Peu de petites infrastructures socio-récréatives y sont présentes.

On constate une structure démographique âgée et vieillissante risquant d'entraîner des répercussions importantes au niveau des services, des équipements, du logement...

Le revenu moyen reste assez faible et il y a une plus forte proportion de bas revenus.

La création d'emplois est principalement liée au secteur public (CPAS et commune), l'emploi indépendant diminue et une perte d'emploi au niveau de certains secteurs structurants comme le commerce est constatée.

Malgré une reprise du marché immobilier, subsiste un faible taux de renouvellement du bâti.

Au niveau environnemental, le contexte physique engendre une série de contraintes, qu'elles soient liées à l'engorgement permanent ou temporaire de certains terrains en fonds de vallée, à la problématique des zones inondables le long de la Semois ou à la présence de plusieurs stations d'espèces invasives le long des cours d'eau.

Des travaux importants sont encore à réaliser au niveau de l'assainissement des eaux usées ;

Le secteur agricole est fragile. La situation est particulièrement délicate pour la succession des exploitations agricoles. Plus de 60 % des chefs d'exploitation de 50 ans et plus n'ont pas de successeur connu. Ce faible taux de succession combiné à une proportion importante d'agriculteurs de 65 ans et plus risquent d'entraîner une perte d'exploitation agricoles assez conséquente ces prochaines années.

La PPA et la création d'une zone de protection et de surveillance autour de la région de Virton a entraîné un manque à gagner en raison d'une non-exploitation de certains bois et la révision des conventions de Chasse. Ces pertes sont aggravées par la présence de scolytes.

V. Volet Externe

Élément de la DPC

Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Actions

Logement, aménagement du territoire

1.1 Etre une commune accessible avec un cadre de vie agréable

1.1.1 Réduire les bâtiments insalubres

1.1.1.1 Réévaluer le cadastre des immeubles inoccupés et les mesures coercitives liées à ces immeubles

1.1.2 Faciliter l'appréhension des démarches administratives

1.1.2.1 Création d'un memento opérationnel

1.1.3 Réduire les logements inhabités

1.1.3.1 Mettre les annonces sur le site internet de la commune

Modernisation administrative et Communication

1.2 Etre une commune interactive et réactive

1.2.1 Mettre en place une stratégie de communication

1.2.1.1 Refonte du site internet

1.2.1.2 Intégration, via le portail internet de la commune, d'organisations actives et pertinentes du territoire

1.2.1.3 Optimisation des supports d'information (bulletin communal, newsletters...)

1.2.1.4 Création de rencontres villageoises récurrentes

1.2.1.5 Gestion d'une page communale sur les réseaux sociaux

1.2.2 Devenir une Smart-City

1.2.2.1 Promotion d'applications mobiles améliorant le quotidien des citoyens (Wallonie en poche, E-Box...)

Finances

1.3 Etre une commune qui pratique une gestion financière rigoureuse et qui maîtrise son endettement

1.3.1 Mettre en place une démarche de planification et d'anticipation des documents comptables et budgétaires

1.3.1.1 Etablir des tableaux de bord permettant l'établissement de budgets pluriannuels

1.3.1.2 Editer mensuellement une balance des dépenses

1.3.1.3 Objectiver les dépenses de transfert et les maîtriser (zone de police, zone de secours, cpas, asbl communales...)

1.3.1.4 Mise en place d'une veille à l'identification de subsides pour financer les projets communaux

1.3.2 Améliorer les procédures d'enrôlement en vue d'optimiser les recettes communales

1.3.2.1 Mettre en place une procédure transversale d'échanges de données entre les services

Economie, commerces

1.4 Etre une commune attractive pour les projets commerciaux

1.4.1 Obtenir l'agrément de l'ADL

1.4.1.1 Activation des 5 objectifs stratégiques de l'agrément

1.4.2 Développer la ZACC

1.4.2.1 Soutien de la commune dans les diverses négociations d'échanges de propriété

1.4.3 Poursuivre l'aménagement du centre de Florenville

1.4.3.1 Lancement des travaux de la phase 3A et obtention des subsides de la phase 3B

1.4.4 Uniformiser les procédures d'installation pour les nouveaux commerçants

1.4.4.1 Création d'un formulaire en ligne de déclaration

1.4.4.2 Création d'un mémento opérationnel

1.4.5 Etablir une gestion des cellules commerciales vides

1.4.5.1 Mise en place d'un outil d'habillage des cellules vides

1.4.5.2 Promotion des nouveaux outils à disposition des propriétaires et des porteurs de projets pour l'occupation des cellules vides

1.4.5.3 Mise en place de procédures de concertation avec Banques - Propriétaires - Commerçants - Agents immobiliers

Culture et Tourisme

1.5 Etre une commune touristiquement attractive

1.5.1 Renforcer la promotion touristique

1.5.1.1 Accompagner et garantir l'offre d'accueil du pavillon du tourisme

1.5.2 Accroître le flux de touristes sur notre territoire

1.5.2.1 Augmentation des nuitées sur le territoire :

- Reprise et montée de gamme du camping « La Rosière » par un acteur touristique professionnel privé
- Soutien à l'offre de gîtes sur le territoire

1.5.2.2 Soutien à la Fête des artistes de Chassepierre et à l'accueil résidence des artistes

1.5.3 Favoriser le développement d'un tourisme vert et une mobilité douce

1.5.3.1 Participation au projet « Ardennes Cyclo » mis en place par Idélux

1.5.3.2 Amélioration du balisage des circuits touristiques existants

1.5.4 Renforcer la liaison avec Orval

1.5.4.1 Visibilité Orval - Centre de Florenville

1.5.4.2 Création d'un espace « éphémère » boutique ou expo Orval 950ème anniversaire

1.5.4.3 Mise en place de l'offre Orval pour les hébergeurs du territoire de Florenville

1.5.4.4 Réalisation d'une enquête de satisfaction Florenville/Orval

1.5.5 Accroître la visibilité de Florenville hors frontières

1.5.5.1 Mise en place d'un jumelage avec l'Italie dans le cadre des « Villes Mathildéennes »

- Dépôt d'un dossier GECT

1.5.5.2 Jumelage carnavalesque avec la suisse en collaboration avec le Comité du Carnaval de Florenville

1.6 Faire de Florenville un véritable Pôle culturel

1.6.1 Soutenir les structures associatives culturelles sur le territoire

- 1.6.1.1 Transférer la Bibliothèque de Florenville dans le nouveau Pôle Multiservices dédié à la Famille
- 1.6.1.2 Créer un espace public numérique
- 1.6.1.3 Donner une affectation culturelle et de valorisation de l'artisanat à l'Espace Trinteler
- 1.6.1.4 Soutenir le Centre Culturel du Beau Canton dans l'obtention de son nouveau Contrat-programme 2021-2025
- 1.6.1.5 Accompagner les projets de la bibliothèque (chasse aux livres, opération « je lis dans ma commune », je partage avec les aînés)
- 1.6.1.6 Création d'une Maison de Village à Sainte-Cécile
- 1.6.1.7 Extension de la Maison de Village de Fontenoille

Environnement et transition énergétique

1.7 Etre une commune qui souhaite diminuer son empreinte écologique et respecter son environnement

1.7.1 Adhérer à la Convention des Maires

1.7.2 Etablir un plan d'action en faveur de l'énergie durable

- 1.7.2.1 Placement de bornes de recharge électriques pour vélo
- 1.7.2.2 Placement de panneaux solaires et photovoltaïques
- 1.7.2.3 Audit énergétique des bâtiments communaux
- 1.7.2.4 Lutte contre le gaspillage énergétique
- 1.7.2.5 Soutien et accompagnement d'initiatives individuelles par la diffusion d'informations ciblées

1.7.3 S'investir dans la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie

- 1.7.3.1 Sensibilisation de la population à l'importance de la propreté publique (biwap, agent propreté...)
- 1.7.3.2 Information dans les écoles avec la collaboration d'Idélux sur le tri et la gestion des déchets
- 1.7.3.3 Développement des initiatives citoyennes « zéro déchets » (en partenariat avec l'AIVE et autre : too good to go...)
- 1.7.3.4 Développement du circuit court

Plan d'actions ADL

- Accompagner les producteurs de Plate de Florenville dans la production autonome de plants
- Filière de transformation de la Plate de Florenville
- Accompagnement des producteurs locaux dans la mise en place d'un point de vente directe à l'espace Trinteler

1.7.4 Améliorer la gestion des déchets sur le territoire

- 1.7.4.1 Agrandir et améliorer l'accessibilité du parc à conteneurs
Mise en place de bulles à verres enterrées sur le parking trinteler (phase 3a)

Eaux et Forêts

1.8 Etre une commune respectueuse de la nature

1.8.1 Mettre en valeur certains sites touristiques forestiers

1.8.1.1 Inventaire des sites forestiers abîmés par les exploitants

1.8.1.2 Passerelle Himalayenne à Sainte-Cécile et valorisation des points de vue (Massif forestier)

1.8.2 Suivre l'évolution de l'éradication de la PPA et limiter l'impact au niveau touristique

1.8.2.1 Accompagner la mise en place de d'attractions touristiques alternatives aux promenades en forêts d'ici 2027

1.8.3 Participer aux différents appels à projets

1.8.3.1 Plan Maya

1.8.3.2 Journée de l'arbre

1.8.4 Choisir des nouvelles essences

1.8.4.1 Etude et prise en compte des directives de la DNF

1.8.4.2 Achat des essences adéquates

1.8.4.3 Plantation par nos soins

Modernisation administrative et Communication

1.9 Être une commune technologiquement moderne afin d'offrir un service public de qualité

1.9.1 Mettre en place des outils informatiques de validation décisionnelle

1.9.1.1 Affiliation de la commune et du CPAS à l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO)

1.9.1.2 Acquisition de logiciels spécifiques (e-délib, smartweb, e-guichet)

1.9.1.3 Création d'un e-guichet

1.9.1.4 Renouvellement des serveurs, augmentation de la sécurité informatique de la commune

Egouts

1.10 Etre une commune qui met à disposition des citoyens, un réseau d'égouttage conforme

1.10.1 Réaliser une étude endoscopique d'une partie du réseau

1.10.1.1 Collaboration avec l'AIVE et la SPGE pour la réalisation de l'étude endoscopique pour les tronçons à problèmes

1.10.1.2 Curages et réparations nécessaires

1.10.2 Veiller à la mise en place d'un nouveau collecteur à la station d'épuration de Sainte-Cécile

1.10.2.1 Planification des travaux avec la SPGE

Devoir de mémoire

1.11 Etre une commune qui pérennise le souvenir de mémoire

1.11.1 Valoriser les cérémonies civiques et patriotiques

1.11.1.1 Organisation annuelle avec une représentation par section (autorités, harmonies, conseil Communal des enfants, écoles...)

- 1.11.1.2 Installation de mâts de pavoiement
- 1.11.1.3 Identification de l'évènement associé au pavoiement
- 1.11.2 Sensibiliser les jeunes aux évènements historiques
 - 1.11.2.1 Organisation de rencontres-témoignages des Vétérans dans nos écoles
- 1.11.3 Identifier et valoriser les tombes de nos anciens combattants
 - 1.11.3.1 Répertorier les tombes des anciens combattants dans tous les cimetières
 - 1.11.3.2 Pose de macarons sur les tombes identifiées
- 1.11.4 Permettre aux concitoyens de prendre une part active dans la pérennité du souvenir
 - 1.11.4.1 Création d'un conseil de la mémoire (écoles, associations de jeunes...)

Voiries

1.12 Etre une commune qui améliore l'accessibilité et l'entretien des espaces

- 1.12.1 Assurer la réfection du revêtement des routes communales
 - 1.12.1.1 Relevé des routes en mauvais état et établissement d'un plan d'actions annuel
 - 1.12.1.2 Priorisation des interventions
 - 1.12.1.3 Maintien d'une somme de 200000 € au budget « voirie »
- 1.12.2 Assurer régulièrement l'entretien des avaloirs, des filets d'eau et des trottoirs, les bords de routes ainsi que les fossés et accotements
 - 1.12.2.1 Sensibilisation des habitants à leur devoir de citoyens, notamment en ce qui concerne la notion d'entretien des trottoirs
 - 1.12.2.2 Contrôles réguliers des avaloirs et filets d'eau par nos ouvriers
 - 1.12.2.3 Planning bi/annuel du passage de la balayeuse dans les rues de nos villages
- 1.12.3 Assurer régulièrement l'entretien des bords de routes ainsi que des fossés et accotements
 - 1.12.3.1 Débroussaillage des bords de route et accotements
 - 1.12.3.2 Curage des fossés

Affaires Sociales et Santé

1.13 Etre une commune qui veille à la santé de ses citoyens et qui permet à chacun d'y vivre dignement

- 1.13.1 Etablir un plan de cohésion sociale transversal et intégré
 - 1.13.1.1 Analyse des forces et faiblesses de notre territoire en termes d'accès aux droits fondamentaux
 - 1.13.1.2 Mise en place de solutions adaptées à notre population et à notre territoire
- 1.13.2 Générer des partenariats avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire
 - 1.13.2.1 Equiper un maximum de terrains de foot du territoire d'une activation à distance de l'éclairage des terrains pour améliorer l'offre du vecteur hélicoptère de Bra-sur-Lienne
 - 1.13.2.2 Intégration la Centrale de Prélèvements sanguins de Vivalia dans le Pôle Multiservices dédié à la Famille
 - 1.13.2.3 Développement d'initiatives en matière d'e-santé

Sports et Loisirs

1.14 Etre une commune sportive considérant le sport comme vecteur de santé

1.14.1 Favoriser la pratique sportive

- 1.14.1.1 Sensibilisation des clubs à permettre l'accès aux sports pour les familles défavorisées
- 1.14.1.2 Promotion des clubs sportifs sur le site de la commune
- 1.14.1.3 Reconditionnement du Centre sportif de Muno
- 1.14.1.4 Réfection des vestiaires du foot de Florenville
- 1.14.1.5 Réfection de la cafétéria et des vestiaires du foot de Sainte-Cécile

1.14.2 Créer des aménagements permettant l'exercice physique extérieur

- 1.14.2.1 Installation d'aires extérieures de fitness
- 1.14.2.2 Aménagement d'une zone de baignade à Lacuisine
- 1.14.2.3 Aménagement d'une zone de loisirs et de convivialité à Martué
- 1.14.2.4 Transformation de l'espace « Rue du Miroir » en espace public et multisport

1.14.3 Promouvoir le sport comme alternative médicale

- 1.14.3.1 Soutien au centre sportif pour le projet « Le sport sous ordonnance »

Jeunesse

1.15 Etre une commune proche de la jeunesse

1.15.1 Soutenir les actions menées par notre Maison des Jeunes, les différents clubs des jeunes de villages ainsi que les mouvements de jeunesse

- 1.15.1.1 Promotion de leurs activités

1.15.2 Accompagner les différents clubs des jeunes de villages

- 1.15.2.1 Promotion de leurs activités
- 1.15.2.2 Analyse des priorités et des actions à accomplir
- 1.15.2.3 Responsabilisation des membres

1.15.3 Accompagner le Conseil Communal des enfants dans ses projets et en permettre la concrétisation

- 1.15.3.1 Pose de panneau contre le harcèlement dans les écoles
- 1.15.3.2 Présentation du projet contre le harcèlement dans toutes les écoles
- 1.15.3.3 Mise en place du projet « potager »
- 1.15.3.4 Promotion du concept par un membre du Conseil Communal des enfants

Aînés

1.16 Etre une commune où bien vieillir

1.16.1 Favoriser l'organisation de moments d'échanges « intergénérationnel »

- 1.16.1.1 Organisation d'activité avec l'accueil temps libre (goutés, lectures...)

1.16.2 Relancer la dynamique du projet « bien vieillir en Province de Luxembourg »

- 1.16.2.1 Organisation de la distribution des boîtes jaunes à toutes les personnes concernées

1.16.3 Réfléchir à la mise en place d'un service de mobilité accessible pour nos aînés

- 1.16.3.1 Prospection auprès de la fondation roi Baudouin dans le but de trouver des idées pour augmenter la mobilité de nos aînés
- 1.16.3.2 Mise en place d'un transport mensuel vers le marché de Florenville pour les résidents de nos homes

Enseignement

1.17 Etre une commune qui offre un enseignement de qualité

1.17.1 Développer des projets pédagogiques alternatifs et innovants

- 1.17.1.1 Mise en place de l'école du dehors et de la classe flexible à Lacuisine
 - Formation du personnel
 - Achat de matériel adapté
 - Promotion

Sécurités

1.18 Etre une commune qui garantit la sécurité des citoyens

1.18.1 Construire un arsenal

- 1.18.1.1 Mise à disposition d'un terrain
 - Négocier
 - Etablir une convention

1.18.2 Améliorer la sécurité routière

- 1.18.2.1 Lancement de la création d'un plan communal de mobilité
- 1.18.2.2 Modification des règlements de circulation
- 1.18.2.3 Achat et pose d'obstacles mobiles
- 1.18.2.4 Pose de coussin berlinois

1.18.3 Rendre les lieux publics accessibles PMR

Petite Enfance et Accueil Temps Libre

1.19 Etre une commune qui aide les familles à concilier vie privée et vie professionnelle

1.19.1 Accompagner la nouvelle crèche dans sa nouvelle offre et son développement

- 1.19.1.1 Déménagement par les ouvriers communaux
- 1.19.1.2 Promotion de l'ONE sur le site de la commune
- 1.19.1.3 Distribution automatique d'un feuillet de présentation ONE aux nouveaux nés et nouveaux arrivants <3 ans
- 1.19.1.4 Maintien des passages du car ONE dans les sections

1.19.2 Installer et promouvoir la consultation ONE

1.19.3 Pérenniser l'accueil temps libre

- 1.19.3.1 Maintien de l'encadrement des enfants par des animations lors des journées pédagogiques
- 1.19.3.2 Création de plaines de vacances communales

Agriculture

1.20 Etre une commune qui soutient ses agriculteurs

1.20.1 Epauler ses agriculteurs dans leurs démarches administratives

1.20.1.1 Inventaire des agriculteurs

1.20.1.2 Inventaire des déclarations

1.20.1.3 Information aux agriculteurs sur leur situation administrative en termes de déclaration

1.20.2 Aider ses agriculteurs dans la remise aux normes de leur exploitation

1.20.2.1 Inventaire des permis d'environnement

1.20.2.2 Information aux agriculteurs sur leur situation administrative en termes de permis d'environnement

Enseignement

1.21 Etre une commune qui favorise les valeurs humaines

1.21.1 Sensibiliser sur les violences à l'école

1.21.1.1 Création par le Conseil Communal des enfants de panneaux didactiques à placer dans les différentes écoles

1.21.1.2 Création d'un livret relatif aux violences à l'école

Emploi

1.22 Etre une commune qui travaille pour l'intégration de chacun au niveau professionnel

1.22.1 Mettre en place une dynamique d'aide à l'emploi

1.22.1.1 Incitants permettant aux demandeurs d'emploi d'accéder au permis de conduire

1.22.1.2 Organisation d'ateliers sur le travail de développement personnel en relation avec les Créateliers et l'asbl Lire et écrire

1.22.1.3 Promotion de l'ALE

Sports et Loisirs

1.23 Etre une commune qui valorise les performances

1.23.1 Organiser la remise d'un Trophée du Mérite Sportif Communal

1.23.1.1 Promotion sur le site de la commune et autres réseaux

1.23.1.2 Création et remise d'un Trophée

1.23.1.3 Organisation de l'évènement

Fêtes et cérémonies

1.24 Etre une commune conviviale

1.24.1 Dynamiser les différents comités

1.24.1.1 Réunion avec les différents acteurs

1.24.1.2 Publication sur le site

1.24.2 Insuffler une nouvelle dynamique dans les cérémonies des Noces d'or

1.24.2.1 Rencontres personnalisées menées par l'ensemble du collège

Culte

1.25 Etre une commune qui permet la pratique des cultes dans un cadre adapté

1.25.1 Planifier de manière réaliste les investissements financiers, humains... dans les églises et autres lieux de cultes

1.25.1.1 Finalisation de la réfection de l'église de Chassepierre

1.25.1.2 Réfection intérieure de l'église de Sainte-Cécile

1.25.2 Trouver des apports financiers extérieurs

1.25.2.1 Recherche de différents partenariats

VI. Volet Interne

Elément de la DPC

Objectif stratégique

Objectif opérationnel

Actions

Personnel et modernisation administrative

2.1 Etre une administration technologiquement moderne offrant un service et un accueil de qualité en garantissant l'efficacité de l'administration et des services publics dont elle a la charge

2.1.1 Réactualiser l'étude actuarielle

2.1.1.1 Remplacement des postes vacants

2.1.1.2 Relancer la politique de nomination en lien avec la potentielle création d'un second pilier de pensions

2.1.1.3 Engagement d'un responsable « communication »

2.1.1.4 Engagement d'agents contractuels pour renforcer le service recettes-finances et d'un directeur financier local

2.1.2 Augmenter les synergies avec le CPAS

2.1.2.1 Organisations régulières de concertations commune-cpas

2.1.2.2 Accompagnement par IMIO pour la formation du personnel à la maintenance des serveurs pour la mise en place d'un outil ticketing

2.1.3 Activation de la phase 2

2.1.3.1 Mise à disposition des locaux communaux pour les services para-communaux (coordination accueil temps libre, ALE, plan de cohésion sociale, ADL)

Table des matières des volets externe et interne

I. BASE LEGALE DU PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL COMMUNAL (PST)	1
DÉCRET DU 19 JUILLET 2018 INTÉGRANT LE PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL DANS LE CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE.....	2
II. LES DIFFERENTES ETAPES DE L'ÉLABORATION / LA MISE EN ŒUVRE ET L'ÉVALUATION DU PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL COMMUNAL	4
QU'EST-CE QU'UN PST ?	4
ÉLABORATION, MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PST.....	4
1. L'élaboration du PST.....	5
2. La mise en œuvre du PST	5
3. Le suivi et l'évaluation du PST	6
4. Schéma :	6
III. LE PST : QUELQUES CHIFFRES	7
IV. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE FLORENVILLE ET ANALYSE SUR BASE DU DIAGNOSTIC DU PCDR	9
Nos points forts.....	10
Nos Faiblesses	12
V. Volet Externe	13
Logement, aménagement du territoire	14
1.1 Etre une commune accessible avec un cadre de vie agréable	14
1.1.1 Réduire les bâtiments insalubres	14
1.1.2 Faciliter l'appréhension des démarches administratives.....	14
1.1.3 Réduire les logements inhabités	14
Modernisation administrative et Communication	14
1.2 Etre une commune interactive et réactive.....	14
1.2.1 Mettre en place une stratégie de communication.....	14
1.2.2 Devenir une Smart-City	14
Finances.....	14
1.3 Etre une commune qui pratique une gestion financière rigoureuse et qui maîtrise son endettement	14
1.3.1 Mettre en place une démarche de planification et d'anticipation des documents comptables et budgétaires.....	14

1.3.2	Améliorer les procédures d'enrôlement en vue d'optimiser les recettes communales	14
Economie, commerces		15
1.4	Etre une commune attractive pour les projets commerciaux	15
1.4.1	Obtenir l'agrément de l'ADL.....	15
1.4.1.1	Activation des 5 objectifs stratégiques de l'agrément.....	15
1.4.2	Développer la ZACC.....	15
1.4.3	Poursuivre l'aménagement du centre de Florenville	15
1.4.4	Uniformiser les procédures d'installation pour les nouveaux commerçants	15
1.4.5	Etablir une gestion des cellules commerciales vides	15
Culture et Tourisme		15
1.5	Etre une commune touristiquement attractive	15
1.5.1	Renforcer la promotion touristique	15
1.5.2	Accroître le flux de touristes sur notre territoire	15
1.5.3	Favoriser le développement d'un tourisme vert et une mobilité douce	15
1.5.4	Renforcer la liaison avec Orval	15
1.5.5	Accroître la visibilité de Florenville hors frontières.....	15
1.6	Faire de Florenville un véritable Pôle culturel.....	16
1.6.1	Soutenir les structures associatives culturelles sur le territoire	16
Environnement et transition énergétique		16
1.7	Etre une commune qui souhaite diminuer son empreinte écologique et respecter son environnement.....	16
1.7.1	Adhérer à la Convention des Maires.....	16
1.7.2	Etablir un plan d'action en faveur de l'énergie durable.....	16
1.7.3	S'investir dans la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie....	16
1.7.4	Améliorer la gestion des déchets sur le territoire	16
Eaux et Forêts		17
1.8	Etre une commune respectueuse de la nature	17
1.8.1	Mettre en valeur certains sites touristiques forestiers.....	17
1.8.2	Suivre l'évolution de l'éradication de la PPA et limiter l'impact au niveau touristique	17
1.8.3	Participer aux différents appels à projets	17
1.8.4	Choisir des nouvelles essences.....	17
Modernisation administrative et Communication		17

1.9	Être une commune technologiquement moderne afin d’offrir un service public de qualité	17
1.9.1	Mettre en place des outils informatiques de validation décisionnelle	17
Egouts		17
1.10	Etre une commune qui met à disposition des citoyens, un réseau d’égouttage conforme .	17
1.10.1	Réaliser une étude endoscopique d’une partie du réseau	17
1.10.2	Veiller à la mise en place d’un nouveau collecteur à la station d’épuration de Sainte-Cécile	17
Devoir de mémoire		17
1.11	Etre une commune qui pérennise le souvenir de mémoire.....	17
1.11.1	Valoriser les cérémonies civiques et patriotiques.....	17
1.11.2	Sensibiliser les jeunes aux évènements historiques	18
1.11.3	Identifier et valoriser les tombes de nos anciens combattants	18
1.11.4	Permettre aux concitoyens de prendre une part active dans la pérennité du souvenir	18
Voiries		18
1.12	Etre une commune qui améliore l’accessibilité et l’entretien des espaces	18
1.12.1	Assurer la réfection du revêtement des routes communales.....	18
1.12.2	Assurer régulièrement l’entretien des avaloirs, des filets d’eau et des trottoirs, les bords de routes ainsi que les fossés et accotements.....	18
1.12.3	Assurer régulièrement l’entretien des bords de routes ainsi que des fossés et accotements	18
Affaires Sociales et Santé		18
1.13	Etre une commune qui veille à la santé de ses citoyens et qui permet à chacun d’y vivre dignement	18
1.13.1	Etablir un plan de cohésion sociale transversal et intégré.....	18
1.13.2	Générer des partenariats avec l’ensemble des acteurs de santé du territoire.....	18
Sports et Loisirs		19
1.14	Etre une commune sportive considérant le sport comme vecteur de santé.....	19
1.14.1	Favoriser la pratique sportive.....	19
1.14.2	Créer des aménagements permettant l’exercice physique extérieur.....	19
1.14.3	Promotionner le sport comme alternative médicale	19
Jeunesse		19
1.15	Etre une commune proche de la jeunesse	19

1.15.1	Soutenir les actions menées par notre Maison des Jeunes, les différents clubs des jeunes de villages ainsi que les mouvements de jeunesses	19
1.15.2	Accompagner les différents clubs des jeunes de villages	19
1.15.3	Accompagner le Conseil Communal des enfants dans ses projets et en permettre la concrétisation.....	19
Aînés	19
1.16	Etre une commune où bien vieillir	19
1.16.1	Favoriser l'organisation de moments d'échanges « intergénérationnel »	19
1.16.2	Relancer la dynamique du projet « bien vieillir en Province de Luxembourg ».....	19
1.16.3	Réfléchir à la mise en place d'un service de mobilité accessible pour nos aînés.....	19
Enseignement	20
1.17	Etre une commune qui offre un enseignement de qualité	20
1.17.1	Développer des projets pédagogiques alternatifs et innovants	20
Sécurités	20
1.18	Etre une commune qui garantit la sécurité des citoyens.....	20
1.18.1	Construire un arsenal	20
1.18.2	Améliorer la sécurité routière	20
1.18.3	Rendre les lieux publics accessibles PMR.....	20
Petite Enfance et Accueil Temps Libre	20
1.19	Etre une commune qui aide les familles à concilier vie privée et vie professionnelle.....	20
1.19.1	Accompagner la nouvelle crèche dans sa nouvelle offre et son développement	20
1.19.2	Installer et promouvoir la consultation ONE.....	20
1.19.3	Pérenniser l'accueil temps libre	20
Agriculture	21
1.20	Etre une commune qui soutient ses agriculteurs.....	21
1.20.1	Epauler ses agriculteurs dans leurs démarches administratives.....	21
1.20.2	Aider ses agriculteurs dans la remise aux normes de leur exploitation.....	21
Enseignement	21
1.21	Etre une commune qui favorise les valeurs humaines.....	21
1.21.1	Sensibiliser sur les violences à l'école	21
Emploi	21
1.22	Etre une commune qui travaille pour l'intégration de chacun au niveau professionnel.....	21
1.22.1	Mettre en place une dynamique d'aide à l'emploi	21

Sports et Loisirs	21
1.23 Etre une commune qui valorise les performances.....	21
1.23.1 Organiser la remise d'un Trophée du Mérite Sportif Communal.....	21
Fêtes et cérémonies	21
1.24 Etre une commune conviviale	21
1.24.1 Dynamiser les différents comités	21
Culte	22
1.25 Etre une commune qui permet la pratique des cultes dans un cadre adapté.....	22
1.25.1 Planifier de manière réaliste les investissements financiers, humains... dans les églises et autres lieux de cultes	22
1.25.2 Trouver des apports financiers extérieurs	22
VI. Volet Interne.....	23
2 Personnel et modernisation administrative	24
2.1 Etre une administration technologiquement moderne offrant un service et un accueil de qualité en garantissant l'efficacité de l'administration et des services publics dont elle a la charge	
2.1.1 Réactualiser l'étude actuarielle	24
2.1.2 Augmenter les synergies avec le CPAS	24
2.1.3 Activation de la phase 2	24